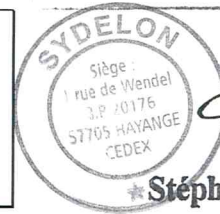


**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 25 février 2015**



Stéphanie Siebert
*Stéphanie SIEBERT

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 15
Membres ayant donné procuration : 4
Membre absent excusé: 1

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février à 19 heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 19 février 2015, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK,
M. PERLATI, M. DE LAZZER, M. DILLIER (suppléant)
et Mme GRANDPIERRE-DROUARD (suppléante)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA, M. TARILLON, M. MEDVES et Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET et M. THEIS

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. TRITZ

Etaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LOUIS a donné procuration à Mme RENAUX

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK a donné procuration à M. TARILLON et M. BRIZZI a donné
procuration à M. CORAZZA

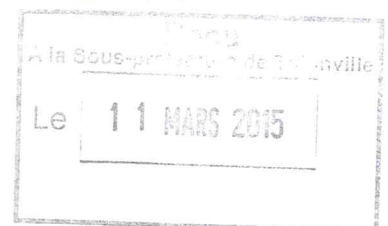
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. LANGENFELD a donné procuration à M. THEIS

Etait absente excusée :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme CORION



Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

N° 2015-11

Objet : débat d'orientation budgétaire.

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Considérant l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté aux conseillers syndicaux.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le / 4 MARS 2015
à l'Hôtel de Communauté de HAYANGE.

Florange, le / 9 MARS 2015

Le Président,

Michel PAQUET

